

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 22 novembre 2016 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mme Karine Laramée a prévenu de son absence.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

**ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS**

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Manon Fleury, élue commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement primaire, M. Christian Slachetka, élu commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement primaire, Mme Sylvie Legault, élue commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement secondaire et Mme Diane Cyr, élue commissaire-parent représentant les parents d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage prêtent serment devant le directeur général, M. Jean-François Lachance. Les formulaires d'assermentation dûment signés sont versés au répertoire des présentes sous la cote 868.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-161122-4557

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2016.

**Adopté**

## QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Julie Lauzon, présidente du Comité de parents, s'adresse aux membres du conseil des commissaires afin de féliciter les 4 commissaires-parents élus pour un mandat de 2 ans. Elle leur souhaite un excellent mandat au sein du conseil des commissaires.

## ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-161122-4558

Mme Sylvie Legault, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Comités – commissaires – SIP-17 » au point 9.1. de l'ordre du jour;

Mme Josée Bastien, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Magasin du monde de ÉSO » au point 13.1. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Assermentation des commissaires-parents;
- 3.2. Suivi;
6. Remplacement des portes de périmètre dans 8 établissements - Adjudication de contrat – Adoption;
7. Motion à l'Assemblée nationale pour la reconnaissance de l'éducation comme une priorité nationale – Adoption;
8. Calendrier scolaire 2017-2018 de la formation générale des jeunes – Mode de consultation – Adoption;
9. Commissaires membres du comité d'étude des demandes de révision – Adoption;
- 9.1. Comités - commissaires - SIP-17;
10. Comité exécutif :
  - 10.1. Composition du comité exécutif;
  - 10.2. Procédure d'élection – membres du comité exécutif;
  - 10.3. Élection des membres du comité exécutif;
- 11.1. Projet de compte rendu de la commission d'étude administrative du 18 octobre 2016;
- 11.2. Compte rendu du comité consultatif de transport du 12 octobre 2016;
- 12.2.1. Rapport du comité de parents du 27 octobre 2016;
- 12.4.1. Nouveaux établissements;
13. *Varia* :
  - 13.1. Motion de félicitations – Magasin du monde de ÉSO;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

## Adopté

## REPLACEMENT DES PORTES DE PÉRIMÈTRE DANS 8 ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-161122-4559

*ATTENDU* les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers », laquelle inclut les sous-mesures 50621 « Maintien des bâtiments », 50622 « Résorption du déficit de maintien », 50625 « Maintien des bâtiments – budget additionnel » et 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel » (rés. n° CC-161025-4547);

*ATTENDU* l'appel d'offres public n° PRMI-000-0325-1 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de remplacement des portes de périmètre dans 8 établissements (au Cœur-du-Boisé, Centre de formation continue des Patriotes (Pavillon Jacques-Labrie), Polyvalente Deux-Montagnes, Sainte-Scholastique, Saint-Gabriel (Pavillon Notre-Dame), secondaire du Harfang, Terre des jeunes, Village-des-Jeunes);

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public;

*ATTENDU* qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

*ATTENDU* le besoin de réaliser le projet cette année;

*ATTENDU* le prix négocié avec cet entrepreneur conformément à l'article 18 al.1 (1°) du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

*ATTENDU* la recommandation de Yelle Maillé Legault Architectes en consortium;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de remplacement des portes de périmètre dans 8 établissements (au Cœur-du-Boisé, Centre de formation continue des Patriotes (Pavillon Jacques-Labrie), Polyvalente Deux-Montagnes, Sainte-Scholastique, Saint-Gabriel (Pavillon Notre-Dame), secondaire du Harfang, Terre des jeunes, Village-des-Jeunes), à l'entrepreneur général Potosi Construction (9203-8959 Québec Inc.) pour la somme de 900 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

*D'AUTORISER* le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

**Adopté**

## **MOTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉDUCATION COMME UNE PRIORITÉ NATIONALE**

Résolution n° CC-161122-4560

*ATTENDU* la consultation lancée par le gouvernement en vue de l'élaboration d'une première politique nationale de la réussite éducative;

*ATTENDU* que, lors de la session du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec tenue à Québec les 21 et 22 octobre 2016, les présidentes et présidents des commissions scolaires ont identifié des pistes d'action à faire valoir lors du rendez-vous national prévu le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

*ATTENDU* qu'une des pistes d'action retenues est d'intervenir auprès du gouvernement et des parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale pour faire reconnaître l'éducation comme une priorité nationale;

*ATTENDU* qu'il est important pour les commissions scolaires de réitérer l'importance qu'elles accordent à la réussite des élèves et de prendre position auprès du gouvernement et des parlementaires;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE DEMANDER* à l'Assemblée nationale qu'une motion unanime soit adoptée, reconnaissant l'éducation comme une priorité nationale;

*D'INTERPELLER* le gouvernement et les parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale reconnaissant l'éducation comme une priorité nationale;

*DE TRANSMETTRE* la présente résolution au ministre de l'Éducation, au premier ministre du Québec, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition et à la porte-parole parlementaire de Québec Solidaire afin que cette motion soit adoptée avant le 1er décembre 2016.

### **Adopté**

## **CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – MODE DE CONSULTATION**

Résolution n° CC-161122-4561

*ATTENDU* la correspondance du Syndicat des enseignants des Basses-Laurentides (SEBL) du 3 novembre 2016 adressée aux membres du conseil des commissaires concernant la consultation officielle sur le projet de calendrier scolaire 2017-2018 de la formation générale des jeunes;

*ATTENDU* que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

*ATTENDU* que les articles 193 et 244 de cette même loi prévoient que le calendrier scolaire doit faire l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

*ATTENDU* la volonté du conseil des commissaires de consulter, en plus du comité de parents et des enseignants, les conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire suivant la résolution n° CC-160927-4523 adoptée par le conseil des commissaires le 27 septembre dernier;

*ATTENDU* la volonté de la Commission scolaire de consulter tous les associations et syndicats de la Commission scolaire;

*ATTENDU* que, par cette consultation du calendrier scolaire 2017-2018 de la formation générale des jeunes auprès du comité de parents, des associations et syndicats de la Commission scolaire, des enseignants, des conseils d'établissement des écoles, la Commission scolaire souhaite obtenir un avis éclairé de la part de toutes les personnes et instances concernées;

*ATTENDU* que les commissaires, lors de l'évaluation des réponses reçues à la suite de la consultation du calendrier scolaire, procèdent à une évaluation autant qualitative que quantitative des réponses reçues de toutes les instances consultées;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

*DE RAPPELER* au Syndicat des enseignants des Basses-Laurentides qu'il revient au conseil des commissaires d'évaluer les réponses à la consultation dans le respect de la loi et dans le meilleur intérêt de tous les élèves et d'adopter, en conséquence, le calendrier scolaire;

*D'INDIQUER* au Syndicat des enseignants des Basses-Laurentides que le conseil des commissaires désire maintenir ce mode de consultation pour le projet de calendrier scolaire de la formation générale des jeunes;

*D'INDIQUER* au Syndicat des enseignants des Basses-Laurentides que le résultat de la consultation permet au conseil des commissaires de prendre une décision éclairée en fonction de tous les avis et commentaires reçus;

*D'ASSURER* au Syndicat des enseignants des Basses-Laurentides l'importance accordée à son avis dans le cadre de cette consultation.

### **Adopté**

#### **COMMISSAIRES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION**

Résolution n° CC-161122-4562

*ATTENDU* la Procédure de traitement des demandes de révision (ACC-01) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la composition actuelle du comité d'étude des demandes de révision;

*ATTENDU* que madame Danielle Boissonneault n'est plus commissaire-parent;

*ATTENDU* que madame Danielle Boissonneault faisait partie des commissaires pouvant siéger au comité d'étude des demandes de révision;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de reconstituer la liste des commissaires souhaitant siéger au comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE DÉSIGNER* les commissaires suivants afin de siéger au comité d'étude des demandes de révision :

M<sup>me</sup> Josée Bastien  
M<sup>me</sup> Johanne Beaulieu  
M<sup>me</sup> Émilie Caron  
M<sup>me</sup> Sandra East  
M<sup>me</sup> Karine Laramée  
M<sup>me</sup> Karine Lefrançois  
M<sup>me</sup> Lola St-Pierre  
M. Denis Chabot  
M. Antonio Ciarciaglino  
M<sup>me</sup> Diane Cyr, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Sylvie Legault, commissaire-parent

### **Adopté**

#### **INSTITUTION D'UN COMITÉ EXÉCUTIF**

Résolution n° CC-161122-4563

*ATTENDU* les dispositions des articles 179 et 181 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* les pouvoirs délégués au comité exécutif en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08);

*ATTENDU* qu'il n'y a aucun commissaire coopté à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* la résolution n° CC-141111-4161 instituant un comité exécutif de neuf membres, incluant la présidente de la Commission scolaire et un commissaire-parent et fixant la durée du mandat des membres à deux ans;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE FORMER* un comité exécutif de 9 membres, incluant la présidente de la Commission scolaire et un commissaire-parent;

*DE FIXER* la durée du mandat des membres à 2 ans.

**Adopté**

### **PROCÉDURE D'ÉLECTION – MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Résolution n° CC-161122-4564

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'adopter une procédure pour l'élection des membres du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE RETENIR* la procédure suivante pour l'élection des membres du comité exécutif :

1. Identification des postes à combler;
2. Période de mise en candidature : la ou les propositions sont reçues pour les postes à combler;
3. Proposition de clore la mise en candidature;
4. On procède au vote :
  - Les personnes qui obtiennent le plus de votes sont déclarées élues, dans la mesure où elles obtiennent la majorité des votes exprimés pour un poste;
  - Par la suite, on procède à un deuxième tour de votation pour le nombre de postes n'ayant pas été comblés suivant la procédure ci-haut mentionnée;
  - Toutefois, si aucune personne n'obtient la majorité des votes exprimés pour un poste, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé;
  - On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents;

*DE PROCÉDER* par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

*DE DÉTRUIRE* les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués;

*DE DÉSIGNER* MM. Sylvain Bruneau et Jean-François Lebeau, tous deux directeur général adjoint, comme scrutateurs.

**Adopté**

## **ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour les postes de membre du comité exécutif de la Commission scolaire, la présidente étant d'office membre et présidente du comité exécutif.

Les commissaires suivants sont proposés :

Mme Sandra East.  
Mme Johanne Beaulieu.  
Mme Marie-Hélène St-Georges.  
Mme Lola St-Pierre.  
M. Antonio Ciarciaglino.  
Mme Karine Lefrançois.  
Mme Josée Bastien.  
M. Denis Chabot.  
Mme Manon Fleury, commissaire-parent.

La présidente clôt les mises en candidature et invite les commissaires à s'exprimer par vote secret.

À l'issue du scrutin, la présidente déclare Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Manon Fleury, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino élus aux postes de membres du comité exécutif.

## **ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Résolution n° CC-161122-4565

*ATTENDU* la résolution n° CC-161122-4563 instituant un comité exécutif;

*ATTENDU* la procédure d'élection retenue par le conseil des commissaires (rés. n° CC-161122-4564);

*ATTENDU* le résultat des votes tenus pour chacun des postes du comité exécutif en application de ladite procédure;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

*DE DÉSIGNER* les personnes suivantes comme membres du comité exécutif pour les années 2016-2018 :

M<sup>me</sup> Paule Fortier, présidente  
M<sup>me</sup> Josée Bastien  
M<sup>me</sup> Johanne Beaulieu  
M<sup>me</sup> Sandra East  
M<sup>me</sup> Karine Lefrançois  
M<sup>me</sup> Marie-Hélène St-Georges  
M. Denis Chabot  
M. Antonio Ciarciaglino  
M<sup>me</sup> Manon Fleury, commissaire-parent

**Adopté**

## **MOTION DE FÉLICITATIONS – MAGASIN DU MONDE DE ÉSO**

Résolution n° CC-161122-4566

*ATTENDU* que le 18 novembre 2016, l'école secondaire d'Oka a célébré le 10<sup>e</sup> anniversaire de son Magasin du monde;

*ATTENDU* que plus de 125 personnes étaient présentes pour souligner l'importance de ce projet;

*ATTENDU* que le Magasin du monde est une entreprise d'économie sociale à but non lucratif entièrement gérée par les élèves qui a gagné plusieurs prix au cours des années;

*ATTENDU* que les élèves qui y travaillent vivent une riche expérience d'entrepreneuriat qui les motive à persévérer;

*ATTENDU* que lors de cet événement, l'école secondaire d'Oka a aussi reçu la mention officielle « d'école équitable »;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction d'école en poste lors de l'implantation de ce projet, M. Patrick Lazzaroni, ainsi qu'à la direction d'école actuelle, Mme Sylvie Lebeau, qui en a assuré la suite;

*D'ADRESSER* des félicitations au maître d'œuvre depuis le début, M. François Gervais, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire;

*D'ADRESSER* des félicitations à tous les élèves qui se sont impliqués dans ce magnifique projet au fil des ans.

**Adopté**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-161122-4567

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 20 h 50.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général